

TRAIL DU MONT-SAINT-ROMAIN

Règlement

Dimanche 16 mars 2025

Départ et Arrivée à Cortambert (71) devant le Foyer Rural

1/ DATES ET HORAIRES :

Date : Dimanche 16 mars 2025

Départs à 8H00 pour le Trail 45km, à 9H00 pour le Trail 30km, à 9H45 pour le circuit 17km et à 10h00 pour le circuit 11km.

Temps Limite : Les participants disposent d'un temps limite pour terminer le parcours. Il est fixé à 7h30 pour le parcours de 45 km et à 5H00 pour celui de 30km. Les coureurs qui ne peuvent terminer dans les délais devront remettre leur dossard à l'organisation et emprunter les voies de retour balisées. Pas de temps limite pour les autres parcours.

2/ ORGANISATION :

Le Trail du Mont Saint-Romain est organisé conjointement par :

- Le Foyer Rural de **Cortambert**,
- Les Amis Donzyrons (**Donzy le Pertuis**),
- Le Foyer Rural BBC (**Bray, Blanot, Chissey-les-Mâcon**).

3/ PARCOURS :

Le Trail du Mont Saint-Romain est une course à pied qui traverse les 5 communes précitées (3 communes supplémentaires pour le 30km et 5 pour le 45km) et passe par le sommet du Mont Saint-Romain pour les 2 parcours les plus longs. Le parcours utilise en très grande majorité des sentiers ou chemins non asphaltés. Les rares parties asphaltées se cantonnent aux traversées de routes et villages qui jalonnent le parcours. On peut estimer le pourcentage de parties asphaltées à moins de 5 %.

4 parcours sont prévus :

- Trail de 45 km environ, avec 1600 D+ (Dénivelé positif)
- Trail de 30 km environ, avec 1000 D+
- Trail découverte de 17 km environ, avec 580 D+
- Trail découverte de 11 km environ, avec 260 D+

4/ RESPECT DE LA NATURE :

Ces épreuves sont organisées dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. **Toutefois toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.**

"CHARTRE du Trail à respecter"

- Respecter le milieu naturel et des zones viticoles traversées,
- Ne jeter aucun déchet sur le sol,
- Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation,
- Venir en aide à un coureur en difficulté,
- Afficher joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs et avec les riverains !

5/ PARTICIPANTS :

Les épreuves sont ouvertes à tous les pratiquants de la course à pied licenciés et non licenciés, de la catégorie d'âge :

- minimum CADET (athlètes nés en 2009 et avant) sur le Trail Découverte 11km,
- minimum JUNIOR (athlètes nés en 2007 et avant) sur le Trail Découverte 17 km,
- minimum ESPOIR (athlètes nés en 2005 et avant) pour les Trail 45 et 30 km,

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale signée sera exigée.

6/ ATTESTATION PPS ET LICENCES:

La participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un numéro de PPS à fournir lors de l'inscription en ligne (la validité étant vérifiée lors de l'inscription) ou d'une attestation à fournir à l'organisateur pour une inscription papier par courrier.
- ou d'un questionnaire de santé pour les personnes mineures avec une attestation de santé parentale signée (des modèles de ces documents sont disponibles en page Info sur notre site Internet)

7/ RESPONSABILITÉ MÉDICALE :

Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

8/ CONTRÔLE:

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé à l'un des points de contrôle, ayant fait l'objet d'une assistance quelconque ou dont le dossard ne serait pas visible, sera disqualifié sans possibilité de faire appel. Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

9/ RAVITAILLEMENTS :

Chaque participant court en autonomie et doit prévoir ses réserves d'eau et d'alimentation sur le parcours. Cependant des ravitaillements sont prévus :

- Au km 7 pour le 11 km,
- Aux kms 7 et 13 pour le 17 km,
- Aux kms 7, 18 et 26 pour le 30 km,
- Aux kms 7, 18, 32 et 41 pour le 45 km,
- A l'arrivée pour tous les parcours.

L'eau ainsi que les aliments proposés ne pourront être consommés que sur place. Il est formellement interdit de quitter le poste de ravitaillement avec un quelconque déchet potentiel. Seule l'eau pourra être donnée aux porteurs de bidons ou de sac avec poche à eau. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors des zones de ravitaillements sera mis hors course. Il n'y aura pas de verres au ravitaillement, chaque concurrent devra disposer de sa propre gourde. Des gobelets pliables plastiques seront en vente au départ.

10/ REPAS :

Un repas composé, à partir de produits locaux, d'une soupe, de charcuterie, de fromage de chèvre et d'un dessert sera offert à chaque participant et servi dans l'enceinte du foyer rural de Cortambert après l'épreuve.

11/ MATÉRIEL RECOMMANDÉ :

- Réserve d'eau de 500 ml minimum,
- Chaussures de type « trail » pour une bonne stabilité,
- 4 épingles à nourrice pour accrocher son dossard.

12/ CIRCULATION :

Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. Il convient et il est de la responsabilité de chacun des coureurs, de respecter les règles élémentaires de sécurité lors du passage sur celles-ci et de faire en sorte de rester visible des automobilistes. Pour vos chevilles comme pour votre sécurité il est conseillé de courir sur le bas-côté gauche des routes ou de respecter les instructions des commissaires de course sur site. **Aucun accompagnateur à pied, en vélo ou engin motorisé, ne sera toléré sur le parcours excepté pour les besoins de l'organisation.**

13/ DOSSARDS :

Les dossards sont à retirer le matin de la course à partir de 7h00 au Foyer Rural de Cortambert. L'horaire limite de retrait des dossards est fixé à 7H45 pour le 45km, 8H45 pour le 30km, 9H30 pour le 17km et 9H45 pour le 11km, soit un quart d'heure avant chaque course. Les dossards ne pourront être délivrés qu'après présentation d'une pièce d'identité du coureur. Ils doivent être portés sur la poitrine par 4 épingles et visibles dans leur intégralité. Un code couleur différenciera les dossards des 5 épreuves :

- Bleu pour la course nature 11 km,
- Jaune pour la course nature 17 km,
- Rouge pour le Trail 30 km,
- Noir pour le Trail 45 km

Les coureurs n'arborant pas "le dossard de la course" ne sont pas tolérés et seront exclus. L'inscription préalable est obligatoire pour participer à la course.

14/ BALISAGE :

Le balisage sera assuré par des panonceaux de couleur (bleu, jaune, rouge et noir) correspondant à chaque circuit et identiques au code couleur du dossard. Pour les parties communes du parcours, un panonceau de chaque couleur sera mis sur un panneau.

Avant chaque séparation de parcours, l'intersection sera détaillée sur un panneau et si nécessaire, un signaleur orientera chaque concurrent en fonction de la couleur de son dossard.

Enfin, de la rubalise et de la chaux au sol seront ajoutées le long des parcours.

15/ RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par puce sera effectué par la société YAKA Chrono. Les résultats seront disponibles sur le site Internet de YAKA Chrono à la fin de l'épreuve ainsi que sur le site Internet www.trail-mont-saint-romain.fr dans les plus brefs délais. Des lots et/ou coupes seront distribués aux 3 premiers du classement général et au vainqueur de chacune des catégories (Cadets/Juniors/Séniors/Masters Hommes et femmes, sans cumul possible). Seuls les coureurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à recevoir leur lot.

16/ ASSURANCES :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

17/ VESTIAIRES ET DOUCHES :

Il n'y aura pas de vestiaires et de douches disponibles. Des toilettes seront à disposition dans le Foyer Rural où a lieu le repas d'après course.

18/ ENGAGEMENT :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la seule condition de présenter un certificat médical de contre-indication de la pratique d'un sport. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une autre personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

19/ DROIT À L'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail du Mont Saint-Romain le 16 mars 2025, par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo), sur tous les supports y compris Internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au Trail du Mont Saint-Romain le 16 mars 2025. CNIL : Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès de rectification aux données personnelles les concernant.

20/ INSCRIPTION : DEMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le Trail du Mont Saint-Romain s'inscrit dans une démarche Eco Citoyenne (tri sélectif, covoiturage, etc...). Afin de limiter les impressions papiers, nous vous invitons à vous inscrire en priorité sur le site www.yaka-events.com (un lien est disponible sur le site de la course www.trail-mont-saint-romain.fr).

Les inscriptions sur place seront possibles uniquement en cas de dossards disponibles

Les inscriptions envoyées par courrier à Patrick BLAUDEZ, lieu-dit Toury, 71250 CORTAMBERT sont aussi possibles. Un bulletin d'inscription est disponible sur le site www.trail-mont-saint-romain.fr en page Info

Seules les inscriptions complètes (bulletin complet et signé, paiement de l'inscription, présence d'une attestation PPS valide (moins de 3 mois avant la date de la course) ou d'une licence FFA valide, ...) seront prises en compte (pas de dossier complet = pas de dossard).

21/ STATIONNEMENT :

Le stationnement des véhicules pourra se faire le long de la départementale RD117 à proximité du départ de la course. Celle-ci sera déviée le jour de la course. Des parkings pourront être mis à disposition si les conditions climatiques le permettent.

Dans une démarche Eco Citoyenne, merci de privilégier le Covoiturage.

22/ INTEMPERIES :

Certaines zones du parcours pouvant être impraticables en cas d'intempéries, l'organisation pourrait être dans l'obligation de modifier le parcours de l'épreuve. Dans la mesure du possible, cette information sera donnée via le site Internet au plus tôt.

23/ CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

24/ SECURITE PARCOURS :

Le parcours établi est protégé par des signaleurs. Un service médical de secours mobile agréé sera également mis en place pour assurer votre sécurité sur le parcours.

Les vélos, engins motorisés sont interdits sur le parcours sauf autorisation des organisateurs.

25/ ETHIQUE :

Tout concurrent s'engage sur l'honneur à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

26/ TARIFS :

- 13€ pour le Trail Découverte 11 km,
- 17€ pour le Trail Découverte 17 km,
- 22 € pour le Trail 30 km.
- 27 € pour le Trail 45 km.

Pour une inscription sur place le jour de la course, les tarifs d'inscription seront augmentés de 3 € pour les 4 distances.

27/ NOMBRE DE COUREURS :

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements dès que le nombre maximum de coureurs sera atteint (600 coureurs sur l'ensemble des courses). Le nombre maximal de coureurs par course est de 200.

28/ ACCEPTATION :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'Equipe d'organisation du Trail du Mont Saint-Romain.